

OBJET : BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	75
Votants	:	75

Le mercredi 30 mars 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 mars 2022, s'est réuni à 20h06, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis

Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Karine GREMION	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique LACAMBRE
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Catherine LANSIART	a donné pouvoir à	Monsieur Alain FAUBEAU
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Madame Délila M'HENNI	a donné pouvoir à	Madame Sarah JAUBERT
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Monsieur Mustapha MARROUCHI	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM
Monsieur Stéphane BAZILE	représenté par	Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante
Monsieur Guillaume VALOIS	représenté par	Madame Charlotte CAZALA-REYSS, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
---------------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2022-105

OBJET : BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2022-55 du Conseil communautaire du 16 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Budget annexe Ordures Ménagères,

VU la délibération n°2022-104 du Conseil communautaire du 30 mars 2022 fixant les taux de Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères (TEOM) 2022,

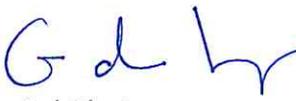
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements dans le Budget annexe Ordures Ménagères, notamment pour correspondre au vote des taux de TEOM 2022,

CONSIDERANT l'avis de la Commission communautaire n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques Contractuelles » du 23 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DECIDE de porter au Budget annexe Ordures ménagères de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans la maquette budgétaire jointe.
2. ADOPTE la Décision Modificative n°2022-1 - Budget annexe Ordures ménagères de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 30 mars 2022
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (54 VOIX)

54 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , Mme Françoise MARHUENDA , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme

Délibération n° 2022-105

Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , Mme Michèle FRERET , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , Mme Charlotte CAZALA-REYSS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

3 CONTRE : Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Lodovico CASSINARI

17 ABST. : M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Florence NOIROT , M. Clovis CASSAN , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Délila M'HENNI , M. Roger DEL NEGRO , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Vincent HULIN

Pas pris part au vote : M. Olivier BOUCHE

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220330 - 1mc 140511 - BF
Date AR Préfecture : 07/04/2022

- Affichée / Publiée le : **05 AVR. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr